



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Frais de représentation

Question écrite n° 30625

Texte de la question

Mme Aude Bono-Vandorme attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé des collectivités territoriales sur l'utilisation de sa dotation annuelle de frais de représentation. En réponse à sa question écrite n° 22728, il a été précisé qu'il n'existe pas de documents établissant les détails d'utilisation de cette dotation et que les fonctionnalités qu'offre le logiciel CHORUS ne permettent pas de les obtenir selon un traitement d'usage courant. Elle souligne que cette réponse va à l'encontre du principe de transparence préconisé par le Gouvernement et voté par le Parlement dès le début de la législature : suppression de la réserve parlementaire, création de l'avance de frais de mandat avec contrôle de la déontologie. Autrement dit, la transparence s'appliquerait donc aux parlementaires et non aux ministres ! Or s'agissant d'une dotation d'argent public qui n'a aucune existence juridique, il est souhaitable et nécessaire qu'un contrôle de son utilisation puisse avoir lieu, ce qui constitue l'une des missions du Parlement conformément à l'article XIV de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Dès lors que les dépenses des ministères sont payées par un comptable public donc décaissées sur factures, il est tout à fait possible de fournir le détail de l'utilisation de cette dotation, comme l'a fait le ministre de l'action et des comptes publics dans sa réponse à la question écrite n° 22732. C'est pourquoi Mme la députée réitère sa question initiale. Elle souhaiterait connaître pour les années 2018 et 2019 le montant et la ventilation des frais de représentation en distinguant les frais de restauration, les cocktails, les frais de réception (conférences de presse et accueil d'événements,) les dépenses liées aux déplacements, achat de matériels, fleurs, abonnements aux médias, cadeaux.

Données clés

Auteur : [Mme Aude Bono-Vandorme](#)

Circonscription : Aisne (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30625

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : [Collectivités territoriales](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 juin 2020](#), page 4303

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)